



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

droits de succession

Question écrite n° 72891

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conditions des successions des personnes sans héritiers en ligne directe dont le montant des droits à payer est si élevé que très souvent les héritiers légitimes ne peuvent recevoir l'héritage, étant dans l'incapacité d'acquitter les droits fiscaux correspondants. Il lui demande si, dans le projet de réforme à l'étude pour l'aménagement des droits de succession, a été prévue une amélioration dans ce cas particulier.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72891

Rubrique : Donations et successions

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2005, page 8304